

## DÉCLARATION DE LA CSI SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Le 10 décembre est une journée importante pour le mouvement syndical, non seulement parce que les droits syndicaux sont des droits humains, mais aussi parce que la garantie des droits humains pour tous est le socle de la justice économique et sociale. Malheureusement, 2012 a encore été une année difficile pour les travailleurs/euses, dans la plupart des régions du globe: bon nombre d'entre eux ont été emprisonnés ou tués par leur propre gouvernement; de nombreux autres ont été blessés ou sont morts au travail en raison de la négligence des entreprises.

Le 24 novembre, un incendie s'est déclaré à l'usine Tazreen Fashions Ltd, au **Bangladesh**, causant la mort de plus de 100 travailleurs/euses de l'habillement. D'autres usines de prêt-à-porter du même genre ont également pris feu au **Pakistan** en septembre et ont coûté la vie à plus de 300 travailleurs/euses. Ces incendies n'ont rien de nouveau; rien qu'au Bangladesh, des centaines de personnes ont péri dans les flammes ces dernières années. Pour que les coûts soient le plus bas possible, les usines de vêtements rognent souvent sur la santé et la sécurité. À chaque fois qu'un incendie de la sorte survient, l'industrie de l'habillement décide de prendre sérieusement les choses en main et instaure de nouvelles mesures de sécurité anti-incendie. Cependant, ces accidents prouvent bien que les initiatives de l'industrie sont terriblement insuffisantes. Il a récemment été signalé que Wal-Mart, qui s'approvisionnait à l'usine Tazreen Fashions, avait refusé toute contribution à la protection contre l'incendie en 2011, lors d'une réunion entre l'industrie et les partenaires du monde du travail.

En 2012, plus de 80 dirigeant(e)s et membres du syndicat du secteur public de **Turquie**, le KESK, ont de nouveau été arrêtés. Il y avait parmi eux 15 femmes qui préparaient des activités pour la Journée internationale des femmes (8 mars). Ces personnes risquent de comparaître au tribunal sur de fausses accusations de terrorisme simplement parce qu'elles ont organisé des activités syndicales. La prochaine audience aura lieu le 13 décembre 2012. Le harcèlement que le gouvernement a exercé cette année à l'encontre des syndicats, en particulier des syndicats du secteur public, s'inscrit dans une stratégie de destruction du mouvement syndical. En 2011, 25 membres du KESK ont été condamnés à plus de 6 années d'emprisonnement. Soixante-six syndicalistes purgent actuellement des peines de prison en Turquie et bien plus doivent encore passer en jugement. Les syndicats du monde entier craignent que ces syndicalistes soient condamnés pour terrorisme alors qu'ils/elles n'ont fait que défendre les droits des travailleurs/euses turcs.

En **Égypte**, au cours de ces dernières semaines, Mohamed Morsi a annoncé des décrets et des amendements au droit syndical qui, associés au projet de constitution, menacent de trahir les aspirations de la révolution de 2011. En effet, les mesures prises par les syndicats indépendants dans les années précédant 2011 sont à l'origine de la révolution. Ces syndicalistes avaient eu le courage de contester directement le régime de Mubarak. Le cadre juridique actuellement mis en place constitue une violation des obligations internationales de l'Égypte et annonce le retour à un système de mainmise du gouvernement sur les institutions de la société civile, telles que les syndicats. Comme nous le voyons déjà dans les rues du Caire, il en résultera un maintien du conflit.

À **Panama**, en octobre 2012, des manifestations contre une loi permettant de vendre des terres dans la zone franche de Colón se sont soldées par la mort d'au moins trois personnes, dont un jeune garçon. La communauté était profondément préoccupée par le fait que la vente entraînerait la perte d'une importante source de revenus sur cette zone. Les résident(e)s ont formé un front uni, comprenant plusieurs associations et syndicats locaux. Le gouvernement a réagi en déclenchant une violente vague de répression, à l'origine des trois décès. En signe de solidarité, les syndicats ont manifesté à travers le pays. Là encore, le gouvernement a riposté en engageant des casseurs pour

discréditer la manifestation et saccager des bâtiments. Plusieurs syndicalistes ont été arrêtés. La loi a finalement été abrogée.

Aux **États-Unis**, la sucrerie American Crystal Sugar impose un lock-out à 1300 travailleurs/euses depuis le 1<sup>er</sup> août 2011 dans le but de diviser le syndicat. Les travailleurs/euses n'ont pas été payés depuis 16 mois. En même temps, le président-directeur général de la société s'est octroyé une augmentation de salaire de 50%. Récemment, l'administration de la santé et de la sécurité au travail (OSHA) a également interpellé la sucrerie en raison de «très graves» violations généralisées en matière de sécurité. Les syndicats appellent l'entreprise à revenir à la table des négociations pour conclure un contrat, bien qu'American Crystal Sugar ait récemment déposé une proposition, qui a déjà été rejetée. Un appel national au boycott a été lancé pour tenter de ramener la société à la table des négociations pour discuter en toute bonne foi.

L'ASEAN, l'association des nations d'Asie du Sud-Est, a publié une déclaration sur les droits humains en novembre. Une telle information devrait être saluée lors de la Journée internationale des droits de l'homme mais, malheureusement, cette déclaration se traduit par un recul par rapport à la loi sur les droits humains traditionnels. En ce qui concerne les droits des travailleurs/euses, la déclaration entend faire respecter le droit universel à créer un syndicat mais elle prévoit ensuite que ce droit n'est protégé que dans la limite autorisée par la pratique et le droit national. Or, la pratique et le droit du travail des États membres de l'ASEAN sont nettement en deçà des normes internationales.

Aujourd'hui, la Confédération syndicale internationale (CSI) réaffirme son engagement aux côtés des travailleurs et des travailleuses de toute la planète dans la lutte pour le respect des droits humains internationaux au niveau du travail, de la communauté et du pays.